la ville à vélo

www.lavilleavelo.org
244 rue Garibaldi, 69003 Lyon
contact@lavilleavelo.org
@lavilleavelo
@lavilleavelolyon

**Prise de position**

5 octobre 2021

# Pour une métropole 100 % cyclable : **Intermodalité vélo+TER**

Le manque d'interopérabilité entre le vélo et les transports collectifs est un frein au développement du vélo dans la métropole de Lyon, notamment avec les Trains Express Régionaux (TER) et les transports routiers interurbains (autocars) dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est compétente, ainsi que le SYTRAL pour les Cars du Rhône. C'est aussi un frein au développement d'un système de mobilité complet. Pour donner des orientations aux acteurs publics et privés concernés, La Ville à Vélo publie une prise de position sur le besoin de développer l'intermodalité vélo+TER et vélo+autocar. Pour plus de commodité, nous parlerons ici d'intermodalité vélo+TER pour désigner l'un et l'autre.

Cette prise de position s'inscrit dans la continuité des travaux du *Collectif Vélo Auvergne Rhône-Alpes,* qui a été lancé dans le cadre de la campagne *#ParlonsVelo2021* pour les élections régionales et dont fait partie La Ville à Vélo. Plus d'informations sur www.collectifveloaura.fr.

Aussi, pour développer l'intermodalité vélo + TER dans la région Auvergne Rhône-Alpes, notre association requiert pour 2027 :

## Généraliser et développer le stationnement vélo sécurisé et la location courte durée de vélo dans les gares ferroviaires et routières, ainsi que l'emport de vélos non démontés à bord des TER et autocars

Une politique intermodale implique de proposer des équipements suffisamment nombreux et correctement dimensionnés pour stationner son vélo en toute sécurité à proximité des gares ferroviaires ou routières et pouvoir emprunter un vélo à sa gare de destination, ou, pour répondre à l'ensemble des besoins, l'emporter sans difficulté à bord du TER ou de l'autocar.

Déplacements du quotidien :

- L'ensemble des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont équipées de stationnement vélo sécurisé pour un nombre de places équivalent à 8 % de la fréquentation voyageurs journalière. Le stationnement sécurisé est accessible sans coût et de façon lisible et simple à toutes et tous les

cyclistes muni·es d'un titre de transport (qu'il s'agisse d'un abonnement ou d'un titre ponctuel). Il est implanté à proximité de la gare, au moins aussi près que le stationnement automobile, et correctement signalé dans l'enceinte de la gare. Le stationnement peut accueillir tout type et toute dimension de vélos (vélo-cargo, tricycle, etc.).

- L'ensemble des TER et autocars de la région Auvergne Rhône-Alpes offrent min. 8 places vélo non démonté par rame de train[1] et min. 5 places par autocar[2] d'ici 2027 ; le service est gratuit et sans réservation ; une tolérance est observée au-delà des places disponibles si cela ne gêne pas les autres usager·es et ne contrevient pas aux règles de sécurité. Les places vélo sont signalées sur le quai (par exemple sur la signalétique de composition du train), et les agents s'efforcent à garder les places vélo libre d'accès.

- Les abonnés peuvent bénéficier d'une offre de location courte durée de vélo à leur gare de destination, ou une aide à l'achat ou à une location longue durée d'un vélo pliant à assistance électrique ou non.

Tourisme à vélo et usage de loisirs : L'ensemble des lignes de TER et autocars de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui desservent les grands itinéraires cyclables en haute saison sont équipées de min. 25 places par train ; un espace est prévu pour les remorques ; une réservation multicanal est possible, mais non obligatoire ; le service est gratuit ou inférieur à 10 % du prix du billet. Un agent est présent pour assurer le bon fonctionnement du service.

Au regard de la durée de vie du matériel, notre association sollicite d'être consultée lors de la commande de nouveau matériel au même titre que d'autres associations cyclistes et d'usagers pour répondre aux besoins futurs de l'intermodalité vélo+TER.

## Rendre les gares ferroviaires et routières accessibles à vélo jusqu'aux quais

Des aménagements cyclables sécurisés qui desservent les gares ferroviaires et routières sont indispensables pour que le vélo soit une solution de rabattement pour tou·t·es les usager·es. La circulation en gare et la facilité d'accès aux quais est également à prendre en compte par l'installation d'équipements adéquats.

Accessibilité des gares : L'ensemble des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont accessibles grâce à des aménagements cyclables sécurisés reliés au réseau cyclable local et aux grands itinéraires.

Accessibilité aux quais : L'ensemble des quais sont facilement accessibles à vélo (par l'installation de goulottes, d'ascenseurs fonctionnels et correctement dimensionnés, …).

L'installation d'équipements et l'existence de services nécessaires à la pratique du vélo au quotidien ou de loisirs (auto-réparation, consigne, etc.), et donc notamment à proximité des pôles d'intermodalité, pourra faire l'objet d'une autre prise de position de La Ville à Vélo.

**A propos de La Ville à Vélo :**

[1] A l'exclusion du matériel roulant réformé d'ici 2032.
[2] Si aucune solution technique ne permet d'offrir un emport accessible à tous, et qui n'impacte pas significativement la vitesse commerciale, nous suggérons d'étudier des solutions alternatives comme l'aide à l'achat et la location longue durée de vélo pliable mécanique et à assistance électrique.

- Association de promotion de l’usage du vélo au quotidien dans la métropole de Lyon
- Objectif : Une métropole 100% cyclable
- Représentativité : 1 400+ adhérent·es, et plus de 60 représentant·es dans les 9 arrondissements de Lyon et dans 30 communes de la métropole